

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Soins médicaux

Conformément à la loi, aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine et de la garderie.

En cas d'allergie, de régime alimentaire ou de protocole particulier, veuillez prendre contact lors de l'inscription avec la structure.

Un enfant accidenté sera pris en charge par les services d'urgence du secteur.



Discipline

La vie en collectivité nécessite des efforts du personnel et des enfants. Le personnel interviendra pour **appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.**

En cas de détérioration volontaire imputée à un enfant, la réparation sera à la charge des parents.

En cas de non-respect des règles de vie, une punition adaptée à l'âge et à la faute de l'enfant, pourra être donnée par les responsables. En cas de contestation, merci de prendre rendez-vous avec la responsable de la structure.

Si aucune amélioration n'est constatée, une **décision d'exclusion temporaire ou définitive** pourra être prise à l'encontre de l'enfant concerné.

Encadrement

Le personnel est responsable des enfants. Il veille à ce qu'ils mangent dans de bonnes conditions et partagent une expérience de vie en collectivité.

Il est également chargé de :

- ✓ La **sécurité** en les prenant en charge à leur descente du bus ou à leur sortie d'école.
- ✓ L'**hygiène** en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas.
- ✓ L'**éducation alimentaire** en leur apprenant à découvrir légumes, viandes, poissons, fromages, fruits.
- ✓ L'**écoute** en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.

Il est rappelé aux parents que la structure n'est assurée que pour les dommages commis par son personnel, il est donc impératif pour les parents de souscrire une assurance extrascolaire.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Votre enfant va prochainement être accueilli à la garderie et/ou à la cantine.

Ce document va vous permettre d'avoir une information précise et complète sur nos modalités de fonctionnement.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information.



Présentation

Le restaurant scolaire et la garderie sont des services périscolaires gérés par les communes de Charchilla, Coyron, Maisod et Meussia sous la responsabilité du SIVOS en Sapey.

Services

Si vous souhaitez plus d'informations, de renseignements, si vous désirez consulter le projet éducatif, n'hésitez pas à contacter la responsable de la structure sur le portable de 7h15 à 8h20, de 11h30 à 13h20 et de 16h45 à 18h30 ou laisser un message sur le répondeur.



SIVOS en Sapey
230 route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
06 77 46 31 52
lesmomesensapey@yahoo.fr

INSCRIPTION

Pour accéder à la cantine ou à la garderie, régulièrement ou occasionnellement, votre enfant doit **impérativement être inscrit** ou réinscrit chaque année scolaire, auprès du SIVOS en Sapey.

Le dossier doit comprendre :

- ✍ La fiche d'inscription.
- ✍ La charte du savoir vivre à la cantine

Vous devez lire la charte du savoir vivre avec votre enfant.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

La garderie accueille les enfants du RPI en Sapey sous le préau couvert de l'école de Charchilla.

C'est un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants peuvent jouer, pratiquer des activités ludiques et éducatives encadrées ou faire leurs devoirs. Le personnel n'assure pas l'aide aux devoirs. L'inscription se fait **obligatoirement** par mail ou sms.

Le matin de 7h15 à 8h20

Les parents doivent impérativement signaler au personnel l'arrivée de leurs enfants et en aucun cas les laisser à la grille d'entrée.



Le soir de 16h30 à 18h30

La structure décline toute responsabilité dans le cas où un enfant de l'école élémentaire inscrit oublierait qu'il doit se rendre à la garderie et quitterait l'école.

Seul le représentant légal ou une personne dûment habilitée pourra venir chercher l'enfant à la sortie de la garderie.

Tous les enfants entrant dans l'enceinte de l'école avant 8h20 et 13h20 (horaire d'accueil par les enseignants) seront considérés comme inscrits à la garderie moyennant paiement du service.

Tarifs

Le tarif est fixé par l'assemblée du SIVOS et est valable pour une année scolaire.

Tarif par enfant	Occasionnel		Mensuel sur 10 mois
	Matin : 2 €	Soir : 3 €	Matin + soir = 45 €
Dépassement d'horaire : surcoût de 2.5€			
Paiement	A la réception de la facture par chèque à l'ordre du Trésor Public		

En cas de non-paiement, une décision d'exclusion pourra être prise par la structure.

* **si vous souhaitez prendre le forfait car plus avantageux merci de prendre contact avec la responsable**

RESTAURANT SCOLAIRE

La cantine scolaire accueille vos enfants au **Chalet** de Charchilla. La capacité d'accueil maximum est de 40 enfants. Les repas sont préparés par la cantine municipale de Lons le Saunier.



La structure décline toute responsabilité dans le cas où un enfant de l'école élémentaire inscrit oublierait qu'il doit se rendre à la cantine et quitterait l'école. Alors **n'oubliez pas de leur rappeler** chaque jour s'il mange ou non à la cantine.

Réservations

Pour que votre enfant puisse se restaurer à la cantine, vous devez déposer votre **réservation cantine au plus tard avant 17h00 le mardi précédent, dans la boîte aux lettres de l'école de Charchilla.**

Pour l'année scolaire, le tarif est fixé à 6.25 €.

Vous devez également compléter la fiche de renseignement et prendre connaissance des règlements cantine garderie.

Accès

Les enfants, **scolarisés à la journée**, ne sont acceptés à la cantine que s'ils savent **manger seuls et proprement.**



En cas d'absence ou d'urgence de votre enfant :

- Les repas étant commandés d'avance, ils ne sont pas remboursés. **Veillez impérativement prévenir la responsable** sur le portable de 7h15 à 8h20, de 11h30 à 13h20 et de 16h45 à 18h30 ou laisser un message sur le répondeur.